



**INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE - ICB
AGENCE CULTURELLE DE BRETAGNE - ACB
INSTITUT REGIONAL DU PATRIMOINE DE BRETAGNE - IRPa**

**UN MAINTIEN DES STRUCTURES ACTUELLES
OU
UNE STRUCTURE UNIQUE ?**

**Étude réalisée par le Conseil culturel de Bretagne,
présentée en session du samedi 11 décembre 2010**



**Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn**

Le Conseil culturel de Bretagne est une chambre consultative chargée de proposer des avis, vœux et études sur la politique publique de la Région en matière de culture, identité bretonne et rayonnement de la Bretagne. Présidé par Paul Molac, le CCB est composé de 70 représentants issus du monde associatif et institutionnel et de personnalités oeuvrant pour le développement de la culture bretonne.

Kuzul sevenadurel Breizh | **Conseil culturel de Bretagne** | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | **Hôtel de Région** | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | **283 avenue du Général Patton** | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | **RENNES** | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@region-bretagne.fr | conseil.culturel@region-bretagne.fr
www.conseilculturel-bretagne.fr

Composition du groupe de travail

Responsables : Mme Catherine LATOUR et M. Yannig BARON

Membres du groupe :

Collège 1 - Mouvement associatif

Sous-collège 1 - Langue bretonne et gallo

M. Yannig BARON

M. Jean-Yves BOURRIAU

M. Paul MOLAC

Sous-collège 2 - Création et pratiques artistiques

M. Samuel JULIEN

M. Yves LAINÉ

Mme Catherine LATOUR

M. Tangi LOUARN

Sous-collège 3 - Patrimoine

M. Loeiz LE BRAS

M. Jean-Marc SOCHARD

Collège 3 - Personnalités qualifiées

M. Philippe CHAIN

Sommaire

Composition du groupe de travail.....	page 3
Étude	pages 5 à 13
Introduction	page 6
État des lieux	pages 7 à 9
I. L'Institut culturel de Bretagne	page 7
II. L'Agence culturelle de Bretagne	page 8
III. L'I.R.Pa de Bretagne	page 9
Pistes de travail.....	pages 10 à 11
I. L'Institut culturel de Bretagne	page 10
II. L'Agence culturelle de Bretagne	page 11
III. L'I.R.Pa de Bretagne	page 11
Synthèse	page 12
Propositions du groupe de travail.....	page 13
Annexes.....	pages 14 à 17
Besoins et pistes de travail pour la culture bretonne d'aujourd'hui et de demain.....	pages 15 à 17
Éducation populaire	page 15
Documentation	page 16
Service au public, aux institutions, aux collectivités	pages 16-17
Actions patrimoniales.....	page 17
Étude et annexes validées en session du CCB le 11 décembre 2010.....	page 17
Interventions en séance plénière du 11 décembre 2010...pages 18 à 31	
Argumentaire de l'Agence culturelle de Bretagne.....	pages 19 à 24
Réponse du CCB à l'argumentaire de l'ACB	pages 24 à 27
Intervention de Mme Joëlle DUBOIS, Présidente de la confédération War'l Leur.....	page 28
Intervention de M. Bernard DELHAYE, Président de l'Institut Culturel de Bretagne	page 29
Intervention de M. Alain MONNIER, Représentant de l'I.R.Pa Bretagne au CCB	page 30
Intervention de M. Tangi LOUARN, Président de Kevre Breizh.....	page 31

Étude

Introduction

INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE - ICB
AGENCE CULTURELLE DE BRETAGNE - ACB
INSTITUT REGIONAL DU PATRIMOINE DE BRETAGNE - IRPa

UN MAINTIEN DES STRUCTURES ACTUELLES OU UNE STRUCTURE UNIQUE ?

Plus de 30 ans après la Charte Culturelle, une réflexion sur ses outils et leur réactualisation s'impose. Cette charte était une reconnaissance officielle de la culture bretonne par l'État et les collectivités locales. Cette démarche a été une contribution importante à l'action associative ; elle a permis de rentrer dans une nouvelle phase dont chacun mesure aujourd'hui l'impact (enseignement bilingue, signalétique, aide à l'édition...).

Aujourd'hui, une réflexion sur les outils de la Charte de 1977, créée dans un contexte particulier, est nécessaire :

- La société bretonne a évolué : certains aspects ont progressé même si de nombreuses difficultés restent (médias, enseignement, etc.), le sentiment d'identité bretonne s'exprime fortement (voir les sondages), la vie associative bretonne est foisonnante et riche en compétences. Enfin, la Bretagne est une région attractive. Cependant, la plupart des Bretons, en particulier les jeunes et les nouveaux arrivants, n'ont qu'une connaissance parcellaire des composantes de la culture bretonne. Aucun « guichet unique » ne permet à la culture bretonne de se faire connaître à l'international. Les associations et le monde éducatif manquent d'outils et de formation dans ces domaines.
- Le Conseil Régional a demandé au Conseil Culturel des propositions d'évolution, de réorganisation et de mutualisation. C'est une démarche qui devrait rentrer dans le cadre d'une nouvelle politique régionale en matière culturelle.

Les outils réactualisés doivent avoir pour principe commun une large diffusion des savoirs relatifs à la culture bretonne avec une attention particulière pour les membres des associations culturelles bretonnes et leurs salariés, les jeunes générations et l'information des 20 000 immigrants annuels. Une certaine professionnalisation des structures est engagée. Elle est nécessaire tout en s'appuyant sur une base associative et militante riche de compétences diverses, de dynamisme et d'enracinement local.

Les trois structures actuelles, dont deux issues de la Charte culturelle, l'Institut culturel et l'Agence culturelle, souffrent d'un manque de transversalité et de mutualisation des besoins et des compétences. Leur travail, souvent pertinent, est à recadrer et à réorienter en fonction des attentes et des évolutions déjà engagées aujourd'hui ainsi que des besoins de demain.

Le premier outil de la Charte, l'ancien Conseil culturel a transmis sa vocation de rassemblement et de coordination du mouvement associatif avec la création d'une association fédérative Kevre Breizh, qui entend porter un projet collectif pour la Bretagne. La refonte actuelle doit être vue comme une opportunité.

Aujourd'hui ces organismes manquent de lisibilité, leurs rôles respectifs et leurs objectifs concrets ne sont pas très perceptibles. Une impression de confusion prédomine et l'on observe une insuffisante efficacité des moyens mis à disposition par la collectivité.

État des lieux

I. L'INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE

HISTORIQUE

L'I.C.B. est une structure associative généraliste. Elle se compose de 17 sections (histoire, musique et danse, etc.). Chacune est chargée de proposer des projets d'actions, de favoriser leur mise en œuvre ou leur réalisation. L'Institut est parfois organisateur de manifestations culturelles, éditeur ou coéditeur dans le cas de projets ciblés et diffuseur d'informations.

ACTIONS

L'ICB a un rôle, théorique, d'éducation populaire dans son domaine :

- Formation initiale et permanente
- Formation de haut niveau en français et en breton (Deskadurezh uhel e brezhoneg)
- Documentation
- Service au public, aux institutions, aux collectivités
- Actions patrimoniales
- Carrefour d'échanges et de rencontres des disciplines et compétences

Activités actuelles :

- Organisation de colloques et conférences préparés au sein des sections et de manifestations diverses (veillées contées, ...)
- Publications (revue Sterenn et bulletin Lizher 'Minig)
- Attribution chaque année du Collier de l'Hermine
- Centre de ressources et de documentation (6500 ouvrages)
- Diffusion de l'histoire de Bretagne
- Réalisations récentes ou prévues : premier congrès du design en Bretagne, colloque sur le cabotage, etc.

SITUATION FINANCIÈRE

La structure a connu une situation fortement dégradée qui est aujourd'hui rétablie. L'essentiel du financement repose sur le Conseil régional de Bretagne à hauteur de 75%.

CONSTATS

Dans les faits, les sections pâtissent d'une faible participation des membres, des collectivités et pratiquement plus de participation des universitaires. Il existe donc un écart entre l'image d'un organisme quasi officiel que voudrait donner l'Institut, et la réalité. On retrouve les mêmes personnes dans les différentes sections ainsi qu'aux différents niveaux de la structure (Conseil d'Administration, Conseil de Programmation et d'Animation, ...). L'Institut connaît un déclin depuis le début des années 2000 dû au retrait de la mission d'instruction des projets éditoriaux pour le compte de la Région concomitant avec son installation à Vannes et la réduction du nombre de ses salariés.

On peut penser qu'une définition claire de son rôle dans un ensemble qui permettrait la concrétisation des ses réflexions, ramènerait vers lui nombre de créateurs potentiels notamment universitaires.

II. L'AGENCE CULTURELLE DE BRETAGNE **(ex Agence Technique Régionale)**

HISTORIQUE

Créée en 1978 dans le cadre de la Charte culturelle de Bretagne, l'association a alors pour objet de fournir les moyens techniques nécessaires "à la connaissance et la diffusion de la connaissance, du patrimoine et des activités culturelles de la Bretagne". Son périmètre d'intervention couvre les cinq départements historiques. Elle est implantée à Ploërmel puis à Josselin depuis 2003. L'association comprend 10 salariés.

ACTIONS

À l'heure actuelle, l'A.C.B. est structurée et offre trois types de prestations :

- Ingénierie culturelle (création, réalisation et montage d'expositions, projets muséographiques, études de faisabilité, audit, conseil)
- Assistance technique et parc scénique (location de matériel son et lumière)
- Services (conception et réalisations graphiques, locations d'expositions itinérantes, création et location de matériel d'exposition, production audiovisuelle et multimédia)

SITUATION FINANCIÈRE

La structure est tributaire des subventions allouées par le Conseil Régional (70% du budget hors investissement en 2005) et connaît un déséquilibre financier. Entre 2003 et 2005, le chiffre d'affaires a diminué de 32%. Ce chiffre d'affaires est largement issu des activités de location de matériel (63% en 2005). Depuis, la trésorerie ne cesse de se dégrader.

CONSTATS

L'Agence culturelle a un manque de visibilité et de notoriété, elle reste assez peu connue des associations et ses services sont peu sollicités par le mouvement associatif culturel breton et par la Région elle-même. À la lecture des prestations de l'Agence, on relève que beaucoup de ses activités (prestation auprès des haras, ...) et de ses « clients » n'ont qu'un assez lointain rapport avec la culture bretonne et peuvent se situer dans un champ concurrentiel.

L'offre n'est pas toujours adaptée aux demandes du tissu associatif et jugée parfois peu compétitive, d'autant plus que la Région a cessé son financement pour le renouvellement du parc matériel. L'activité de l'Agence se passe essentiellement dans le secteur de Josselin pour la partie prêt de matériel. Le rayon d'action est plus large pour l'ingénierie culturelle. Des charges de structure pèsent lourdement sur l'équilibre économique de l'Agence alors même que ses activités touchent un nombre réduit de bénéficiaires.

Le scénario de maintien de l'Agence dans sa configuration actuelle, selon le diagnostic réalisé et les différentes observations et entretiens ne paraît pas viable. Il est nécessaire de clarifier les missions et les objectifs de l'Agence et de supprimer l'atelier prêt de matériel.

III.L' I.R.Pa DE BRETAGNE

HISTORIQUE

L'Institut Régional du Patrimoine de Bretagne naît en 1990 dans le cadre d'un contrat plan avec financements à part égales de l'État et de la Région Bretagne. La finalité de la structure est de sensibiliser, informer et former des élus locaux, ainsi que le personnel public ou privé qui sont les acteurs du patrimoine architectural, mobilier, naturel de Bretagne. Il gère des stages programmés ou des commandes de collectivités.

ACTION

Secteur principal d'activité : la formation continue sur le patrimoine bâti, le patrimoine naturel, le patrimoine mobilier, les paysages, le développement durable et le patrimoine culturel immatériel.

L'I.R.Pa est agréé pour la formation des élus mais le public reste varié, l'I.R.Pa touche des membres de collectivités, des techniciens, comme des associatifs : 1183 usagers en 2009, le secteur public y est très représenté (71%), venant de toute la Bretagne.

SITUATION FINANCIÈRE

Le secteur de la formation a évolué depuis 20 ans et la structure a connu des difficultés financières ces dernières années.

Une grande partie des formations proposées par l'IRPa pourrait l'être par d'autres organismes.

CONSTATS

Un recentrage de ses objectifs et pratiques semble indispensable à mettre en place en liaison avec les autres éléments des outils issus de la Charte culturelle. Toute une partie de ses activités est axée sur l'environnement et non sur la culture.

Pistes de travail

I. L'INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE

La société bretonne contemporaine a besoin de données et d'un accès à une base "des fondamentaux de la culture bretonne". Une meilleure diffusion et une approche plus grand public des travaux de l'I.C.B est nécessaire.

L'I.C.B. doit être à l'écoute des besoins de la société et accueillir les idées originales qui peuvent germer. L'Institut doit redéfinir ses actions actuelles en retrouvant son rôle de "penseur" pour l'élaboration des fondamentaux nécessaires à la société bretonne d'aujourd'hui.

À l'heure actuelle, il existe des ressources sur la matière bretonne mais elles manquent de diffusion à grande échelle (par exemple l'édition sur toutes formes de supports et un portail numérique) et d'ouvrages spécialisés pour ceux qui veulent aller plus loin. Il faut aussi enrichir le fonds dans le domaine de l'histoire, le compléter par des ouvrages généraux et de référence et l'alimenter d'un fond de documents pédagogiques sur l'histoire de la Bretagne.

Un chargé de mission à l'I.C.B. travaille sur cette question mais la bibliothèque est, semble-t-il, fermée.

➤ **Relancer la Maison de l'histoire de Bretagne :**

Il manque à l'heure actuelle un projet stratégique fondé sur une identification des besoins et des moyens susceptibles d'y répondre.

Relancer et/ou créer une Maison de l'histoire bretonne : sa mission serait de mettre l'histoire de Bretagne à la portée du plus grand nombre (jeunes, scolaires, collectivités, nouveaux arrivants, ...) avec plusieurs actions à mettre en place :

- création et alimentation d'un site Internet,
- relance du centre de ressources et de documentation,
- action extérieure auprès du public, des collectivités et organismes locaux,
- production de documents,
- actions complémentaires, encouragements à des travaux personnels (organisation de colloques, ...).

➤ **Créer une médiathèque nationale bretonne :**

Elle regrouperait les fonds existants (I.C.B, Ti Kendalc'h, nombreux fonds privés, ...). Elle n'aurait pas pour vocation de se substituer aux organismes existants mais de collaborer avec eux et de valoriser leurs actions.

L'I.C.B pourrait jouer ce rôle de coordinateur et passer d'une pratique de « faire » à celle de « faire faire ».

II. L'AGENCE CULTURELLE DE BRETAGNE

- Redéfinition des missions de la structure prenant en compte les attentes exprimées par les institutions, les associations, et les priorités fixées par la Région.
- Abandonner le service de location de matériel qui est vieillissant.

L'Agence culturelle doit être une structure de service pour les associations, voire les collectivités, et renoncer à la location de matériel. Elle doit assurer l'élaboration et la création des outils puis la logistique, la charge financière et la diffusion des actions dont l'I.C.B proposerait le contenu. Elle pourrait revenir à sa vocation première d'ingénierie culturelle tendant à la conception et à la réalisation de projets culturels pensés ou proposés par l'I.C.B. ou les collectivités et être une structure de services pour les associations.

Il faut redéfinir le périmètre d'intervention géographique de la structure. Elle doit se développer sur les cinq départements bretons.

Missions souhaitables :

- assurer la logistique et la diffusion des actions dont le contenu sera proposé par l'I.C.B
- répondre aux besoins associatifs (externalisation gratuite de services) tels que mise en place de sites Internet, élaboration et diffusion de produits audiovisuels conçus par les associations culturelles bretonnes.

III. L' I.R. Pa DE BRETAGNE

Malgré l'offre importante de formation, il semble manquer de formations qui relèvent directement de la culture bretonne et dont on remarque la pauvreté criante en Bretagne en général.

L'I.R.Pa pourrait relancer l'Université des jeunes en Bretagne organisée précédemment par l'ancien Conseil culturel de Bretagne à la demande du Conseil régional faute d'un autre porteur.

L'I.R.Pa pourrait aussi apporter un appui au réseau associatif pour des formations à caractère technique et professionnel, notamment concernant l'animation, la communication, l'encadrement tant en français, qu'en breton ou en gallo.

Synthèse

Pour organiser la réactualisation des outils de la Charte, il importe de favoriser et développer le travail en réseau. Un travail concerté est primordial afin de ne pas avoir de doublons, mais aussi pour atteindre le niveau adéquat pour la réalisation de projets, de renforcer les liens entre les acteurs, l'enrichissement mutuel et les synergies au sein du tissu associatif et du public. Le réseau intègre les associations locales et les Ententes de pays, pôles locaux de création culturelle et de diffusion.

Aussi, on imagine bien regrouper ces trois outils :

- l'I.C.B en charge des contenus et du matériel intellectuel,*
- l'Agence culturelle de la logistique par la réalisation des outils,*
- et l'I.R.Pa de la formation et de la vulgarisation,*

au sein d'une même structure juridique dotée d'un seul budget. Cette organisation unique permettrait d'éviter les nombreux doublons observés et optimiserait l'utilisation des ressources.

Le groupe de travail a remarqué la compétence des personnels des trois structures et pense qu'une réattribution à des missions similaires ou une réorientation dans un autre cadre, ne devrait pas poser de problèmes insurmontables même si des formations complémentaires étaient à envisager. Il faut cependant être conscient que cela implique une réorganisation profonde des modes de travail.

Propositions du groupe de travail

• **Refondre dans une même structure juridique l'I.C.B, l'A.C.B et l'I.R.Pa**

• **Cette nouvelle structure pourrait prendre le nom de :**

**Skol Uhel ar Vro
Institut Culturel de Bretagne
Institu Qhulturè de Bertègne
Cultural Institute of Brittany**

- Elle adopterait le statut associatif (Loi 1901) et aurait pour objet la diffusion des fondamentaux de la culture bretonne (voir annexes). Elle accueillerait en son sein des associations et des membres individuels agissant dans le domaine de la culture bretonne, ainsi que des collectivités territoriales.
- Son budget regrouperait les ressources publiques actuelles des trois structures originelles ; les actifs actuels de tous constituant le capital de départ.
- Elle pourrait être dirigée par un Conseil d'Administration composé de 30 membres (40% d'associatifs, 40% de membres actifs et 6 représentants de la Région et des cinq départements bretons) au sein duquel serait élu un Bureau.
- Le fonctionnement interne de la structure, la gestion et l'organisation seraient assurés par un(e) Directeur(trice) secondé(e) par trois sous-directeurs(trices) en charge des trois axes qui seraient :

1/ définir et rassembler les fondamentaux de la culture bretonne pour aujourd'hui et pour demain, à destination des bretons et à l'international ;

2/ les mettre en forme et les réaliser ;

3/ les diffuser, informer, promouvoir.

Au sein de cet ensemble, les objectifs prioritaires sont aujourd'hui :

- création de la Maison de l'Histoire ;
- création d'une médiathèque physique et numérique ;
- création d'un pôle de communication dont l'objectif serait d'investir les nouveaux moyens de communication multimédias pour la promotion de la culture bretonne en Bretagne et à l'international ;
- relance de « l'Université des jeunes » et mise en place de formations universitaires de haut niveau en langue bretonne dans différents domaines ;
- et d'autres nombreuses actions suivant le programme en annexe.

Annexes

Besoins et pistes de travail pour la culture bretonne d'aujourd'hui et de demain

Education populaire

La question de l'éducation en général est un aspect fondamental à prendre en considération compte tenu des évolutions de la société vers le zapping, le chacun pour soi, l'individualisme, le consumérisme. L'éducation doit être globale et apporter une éducation humaine et « citoyenne ».

En ce sens, et dans la globalisation, elle doit apporter les valeurs sur lesquelles nous pensons que doit se fonder la société : les droits de l'homme et la responsabilité du local au niveau planétaire, comme base d'une société viable.

Fondamentaux de la culture bretonne

Pour les jeunes, nouveaux arrivants, grand public, tourisme (festivals, ...)

Pour ouvrir des portes, donner des références et l'envie d'aller plus loin

Par tous les moyens (stages, conférences, valises pédagogiques, DVD)

Publications, fiches pédagogiques pour les écoles, Internet, jeux, sketches, ...

En lien avec les écoles, les associations, les médias, les institutions et les membres de la nouvelle structure

Formation des formateurs pour les enseignants, le personnel territorial les élus et les entreprises

Participation à l'élaboration d'émissions (radio, télé), quizz, jeux, concours, ...

Pour la formation du grand public sur l'ensemble des thèmes de la culture bretonne, et ceci en lien avec les organismes (Brudañ ha skignañ, radios, télévisions, associations, presse, ...)

Université de la jeunesse bretonne : les jeunes sont très demandeurs.

Deskadurezh uhel e brezhoneg (formation initiale et permanente)

Proposer une formation de niveau universitaire en breton et pas seulement en breton, tant sur le plan des techniques et des connaissances fondamentales (sciences sociales, histoire, droits de l'homme)

Proposer une formation similaire en français sur les mêmes thèmes pour autant qu'elle ne serait pas déjà dispensée dans le cadre universitaire ou dans celui de la formation permanente des adultes

Documentation

Constituer des bases de références pour le grand public, en utilisant entre autres, les travaux des membres de la nouvelle structure

Bases de données thématiques

Bibliographies recommandées par domaine (voir carences graves en ce domaine)

Base bibliographique exhaustive sur la matière bretonne, Wikipedia « matière bretonne » (texte, photos....)

Mise à disposition ouverte (Internet)

Promo auprès des écoles, associations, médias....

Portail Internet avec liens (veille et mise à jour des liens) avec les sites Internet traitant de la matière bretonne + classement thématique

Bibliothèque numérique indexée et mise à jour, donnant la liste des ouvrages disponibles en téléchargement numérique (Gallica, Google, EPCC Livre et lecture, ...) et préconisant des numérisations utiles

Revue de presse des nouveautés

Et promo auprès des médias

Dossiers documentaires de base

Répondant aux demandes les plus fréquentes (monde associatif, culture bretonne, société bretonne, économie....)

Dossiers de presse sur des sujets à enjeu

Dossiers de promotion de la Bretagne et de sa culture

Annuaire, notamment des artistes, écrivains, personnalités (site de référence attesté, vérifié et maîtrisé, vis-à-vis d'autres sites ou tout et n'importe quoi peut être trouvé et qu'on ne peut passer son temps à aller corriger).

Agenda

Service de presse

Service au public, aux institutions, aux collectivités

Valorisation des lieux d'histoire et de culture

Relation incitative avec les collectivités locales, établissement de dossiers de valorisation de lieux

Instruction, à titre consultatif, des dossiers pour soutien par la Région

Afin de permettre d'aider des projets individuels, ou d'associations non aidées par le CR, ou d'actions ponctuelles non intégrées dans les budgets de fonctionnement annuel,

Afin d'instruire ces dossiers en connaissance de cause, les services de la Région ne pouvant avoir un avis pertinent sur l'ensemble des domaines de compétence

Adapter les actions aux groupes sociaux-économiques et à la géographie :

Aller vers les territoires ruraux et semi-ruraux
Les associations locales d'histoire
Les Offices de tourisme
Les Comités d'entreprises
Etc.

Actions patrimoniales

Constitution d'une mémoire de référence sur des patrimoines en danger et non encore pris en charge par certaines associations

Exemple : mémoire orale de notre Histoire (ex. : les fondateurs encore vivants de Kendalc'h, B.A.S, War 'l Leur, du Celib, Diwan, Dastum, etc.)

Observatoire du patrimoine (alerte sur les besoins, propositions de valorisation, ...) dans les différents domaines

Répertoire des fonds bretons disponibles et indexation en Bretagne, à l'étranger, dans les services publics (INA, ...)

Campagne de numérisation des fonds inaccessibles en Bretagne

Exemple : manuscrits conservés à l'étranger (pièces de théâtre en moyen-breton, etc.)

Carrefours d'échanges et de rencontres

Entre les acteurs de ces actions
Pour les domaines où il y a carence d'associations
Pour colloques sur des sujets d'actualité ou à enjeu ou synthèse de travaux
Pour validation de publications de l'Institut

Étude et annexes validées en session du CCB le 11 décembre 2010

**VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE :
Adopté à l'unanimité**

49 votants
sur 53 membres présents ou représentés :

Voix contre : 0
Abstentions : 4

Interventions en séance plénière du 11 décembre 2010

Argumentaire de l'Agence culturelle de Bretagne

Argumentaire transmis par l'Agence culturelle de Bretagne le 6 décembre 2010 :

- concernant l'étude réalisée par le Conseil culturel de Bretagne sur l'Institut culturel de Bretagne, l'Agence culturelle de Bretagne et l'Institut Régional du Patrimoine de Bretagne ;
- faisant suite à la transmission de l'étude aux membres du Conseil culturel de Bretagne pour amendements éventuels, avant validation par vote en session plénière le 11 décembre 2010.

- ARGUMENTAIRE -

Etat des Lieux - Point II p. 3

SITUATION FINANCIERE :

Evolution du compte de Résultat de 2005 à 2009 : Cf. document joint

Subventions : la part des subventions sur le total des produits se situe entre 58,39% et 65,84% sur les 5 dernières années. En 2005 elle est de 61,67% et non de 70% comme vous l'affirmez.

L'année 2005 marque l'arrêt d'attribution de subvention d'investissement.

Chiffre d'Affaire : . il n'a diminué que de 9,32% entre 2005 et 2009.
. il est en augmentation de 9,96% sur les deux derniers exercices.

La part Parc de location de matériel/Chiffre d'Affaire s'élève en 2005 à : 58,57% et non à 63%.

Elle représente, en 2009, 46,39%.

Evolution du Bilan de 2005 à 2009 : Cf. document joint

La trésorerie ne cesse de se dégrader :

Non, elle est positive sur les cinq exercices (2005-2009).

L'attribution de la subvention de fonctionnement du Conseil régional de Bretagne aux commissions des mois de décembre et de juin permet deux versements de 50%, répartissant la somme linéairement sur l'année, ainsi tout problème de trésorerie est évité.

Par contre l'Actif immobilisé a diminué de 85,30% entre 2005 et 2009, conséquence de l'arrêt d'attribution de subvention d'investissement par le Conseil régional de Bretagne.

CONSTATS :

Manque de visibilité et de notoriété ? !

Pourtant plus **de 3 060** associations et collectivités font appel à l'agence ; y compris les grandes associations bretonnes telles que Dastum, Kendalc'h, l'ICB, la FALSAB, Bertayen Galeizz, War'l Leur, et d'autres, » La Jaupitre, Fédération Gallèse des jeux et Sports de Tradition Culturelle, Kevredigezh ARMEL qui a pris récemment le nom de Choariou treger-ARMEL, Radio Kreiz Breizh, Spered Kelt...

Il est tout aussi surprenant que vous citiez simplement l'exemple des Haras d'Hennebont, projet modeste qui met en valeur le cheval breton, Patrimoine vivant qui s'exporte jusqu'au Japon, et que vous ignorez les grands projets que nous vous avons présentés lors de notre rencontre à Josselin : La conception et la réalisation à Callac de la Maison de l'Epagneul, également Patrimoine vivant de Bretagne, présent dans le Monde entier, la création de l'Espace muséal de Jean-Marie de La Mennais, personnage qui a donné à la Bretagne un véritable réseau d'écoles dans le milieu rural, les tournages de films sur le terrain, leurs réalisations et leurs montages qui mettent en valeur notre patrimoine et nos artistes de Bretagne, les 1668 partenaires du Parc de matériel et d'autres missions telles que le Conseil, les expositions itinérantes dont la majorité sont créées par l'agence, la création du Centre de Ressources des lieux d'expositions en Bretagne, une première en France et que nous continuons à développer, ou encore le travail effectué par la commission d'ART de Bretagne, présidée par Fañch Michelet-Nicolas et rassemblant aujourd'hui 25 artistes-peintres professionnels de Bretagne auxquels s'ajouteront 25 graveurs en 2011. ...

Vous évoquez également la situation de concurrence, je vous rappelle que c'est le public qui dispose de la liberté de s'adresser à une structure associative ou commerciale. La fiscalité de l'agence nous permet de respecter le principe de neutralité de l'impôt face aux structures commerciales avec lesquels nous pourrions nous trouver en concurrence. Toutefois nous pouvons affirmer qu'en milieu rural nous prenons en charge des besoins qui ne sont pas couverts par le secteur marchand.

Il en va de même pour les procédures d'appels d'offres, le code des marchés publics n'interdit pas aux associations de participer à la commande publique, et de soumissionner aux marchés publics.

L'offre n'est pas toujours adaptée aux demandes du tissu associatif : Faux !

L'agence s'est toujours adaptée aux besoins et à l'évolution des associations ; très souple et réactive, elle a toujours répondu aux projets et toutes demandes du milieu associatif.

Enfin, nous ne pouvons laisser passer cette ineptie : « L'activité de l'agence se passe essentiellement dans le secteur de Josselin, pour la partie prêt de Matériel ». A la date d'aujourd'hui, 1 688 associations et collectivités sont partenaires ou clients de notre Parc de matériel et seulement 145 d'entre elles sont du secteur de Josselin soit 8,59 %. Les 91,41 % restants se répartissent sur la Bretagne.

Encadré bas de p. 3 :

Aujourd'hui l'agence culturelle de Bretagne serait tout à fait viable si elle bénéficiait d'une subvention d'investissement.

Annoncer la suppression du Parc de Matériel dans votre document paraît d'autant plus inconvenant que seule notre association peut prendre cette décision.

Ses missions et ses objectifs sont clairs et précis (cf. nos statuts modifiés le 30 novembre 2001).

L'agence culturelle de Bretagne entend développer ses services et mener ses projets pour toutes les expressions culturelles de Bretagne.

Pistes de Travail - Point II p. 6

Tout d'abord je vous rappelle que l'association « agence culturelle de Bretagne » est souveraine dans ses choix de missions. Vos points 1 et 2 sont donc prématurés.

L'agence culturelle doit être une structure de plusieurs services : elle l'est déjà !
Et dans ce cadre, la location de matériel en fait partie.

Assurer l'élaboration et la création des outils puis la logistique, la charge financière, et la diffusion des actions dont l'ICB proposerait le contenu :

L'agence a dans le passé assuré l'élaboration, la création d'outils, la logistique et la diffusion pour l'ICB. Mais en aucun cas l'agence ne doit devenir un service aux ordres du dit Institut. Quant aux collectivités et associations, il demeure important que l'agence apporte sa part à la création de projets et pas seulement exécuter ce qui a été pensé par d'autres.

Que ceci soit clair : l'agence a toujours travaillé depuis sa création, pour la culture bretonne et pour les cultures de Bretagne. Et il en sera toujours ainsi.

Enfin, vous souhaitez que l'agence puisse revenir à sa vocation première, nous en sommes ravis puisque la première mission de l'agence était, nous citons la Charte : *« la gestion et la maintenance d'un parc de matériel mis à la disposition des collectivités locales, des associations et organismes à vocation culturelle »*.

Le service Ingénierie Culturelle a été créé en 1999, donc l'un des derniers créés.

Il s'est rapidement développé car les compétences de nos 9 salariés et nos réseaux ont vite fait leurs preuves proposant un seul interlocuteur pour un projet clés en mains.

Ainsi, de la recherche de documents à l'écriture de scénarios, de la création à la conception, de la réalisation au suivi, de la mise en place à la coordination du projet, tout s'enchaîne plus facilement, plus efficacement et permet un gain de temps non négligeable, apprécié de nos interlocuteurs que sont les associations, les moyennes et petites collectivités.

Il faut redéfinir le périmètre d'intervention géographique :

Ceci est d'autant plus surprenant que depuis sa création, tous les services de l'agence travaillent sur les cinq départements bretons et répondent déjà aux attentes et besoins des milieux culturels ligériens.

Missions souhaitables :

Vos propositions de missions sont très réductrices par rapport aux compétences multiples de l'agence et non réalistes par rapport au terrain culturel existant en Bretagne ; en effet, vous parlez de mise en place de site internet ! Savez-vous qu'il existe aujourd'hui, sur la Bretagne historique 642 agences spécialisées dans la création de sites internet et d'hébergement. La concurrence est déjà rude pour eux !

Pour ce qui est des produits audiovisuels, s'ils sont conçus par les **associations culturelles bretonnes et de Bretagne**, ils ne peuvent être élaborés par l'agence. Pour mémoire, 305 entreprises de conception et de diffusion audiovisuelles sont implantées sur la Bretagne.

Synthèse p. 7

Il est dommage que vous n'ayez pas listé les nombreux doublons ; pour notre part nous n'en voyons qu'un seul avec l'ICB, et encore est-il minime.

N'oubliez pas non plus que **logistique** veut dire aussi **budget d'investissement** important.

Pour le reste dont acte.

Propositions du groupe de travail : p. 8

Non réalistes : dont Acte.

En conclusion, nous retiendrons de votre réflexion :

1. l'instruction à charge de l'agence culturelle de Bretagne,
 2. l'abandon du milieu culturel non breton sur les territoires ruraux où aujourd'hui la diffusion d'une culture de qualité est très difficile,
 3. vos objectifs prioritaires qui sont peu nouveaux dans le paysage de la culture, mettent l'accent sur ceux qui auraient dû être déjà réalisés et qui devraient fonctionner aujourd'hui (Maison de l'Histoire, 2003)
-

Réponse du Conseil culturel de Bretagne à l'argumentaire de l'Agence culturelle de Bretagne

Réponse du Conseil culturel de Bretagne à l'argumentaire transmis par l'Agence culturelle de Bretagne le 6 décembre 2010 et relatif à l'étude sur l'Institut culturel de Bretagne, l'Agence culturelle de Bretagne et l'Institut Régional du Patrimoine de Bretagne, réalisée par le CCB et soumise au vote en session du 11 décembre 2010 :

« Le Président de Région nous a mandaté ainsi : « ***Le second sujet qui devrait à mon sens être mis en débat au sein des travaux du Conseil est la réflexion sur les outils de la charte de 1977 ... Je souhaite que vous me fassiez des propositions d'évolution, de réorganisation, de mutualisation. Le chantier est ouvert, sans a priori, en y intégrant aussi l'évolution de l'IRPA.*** »

Nous avons donc constitué un groupe de travail de 10 personnes volontaires pour répondre à cette demande précise et avons divisé notre étude en trois temps : étude des documents (budgets, comptes-rendus annuels, etc.), rencontres avec les acteurs des trois structures concernées, Directions, Conseils d'Administration, personnels et autres personnes qui souhaitaient nous faire part de leurs observations. Puis, rédaction, après débats au sein du groupe de travail d'un document de synthèse.

L'Institut culturel de Bretagne et l'IRPa (Institut régional du patrimoine) ont répondu positivement à nos demandes et ont travaillé avec nous dans un esprit constructif. L'Agence culturelle de Bretagne a refusé de nous fournir des documents comptables en nous enjoignant de les demander directement à la Région. Ce refus de coopération doit être tempéré. Nous avons pu cependant rencontrer quelques membres de votre Conseil d'Administration, votre Directrice et les personnels ; ces échanges furent très intéressants et détendus.

Après avoir rencontré et entendu les trois structures concernées, nous avons établi, après plusieurs réunions, une synthèse résultant de ces échanges. **Elle s'appuie moins sur ce qui fut le passé de chacune, avec son positif et parfois ses difficultés que par rapport aux besoins de la culture bretonne dans l'avenir.** On ne nous a pas demandé de lister tout ce qui va bien ou mal, mais de faire des propositions pour être meilleurs dans le domaine de la culture bretonne. Si la Région a confié cet exercice au CCB c'est bien évidemment pour construire un ensemble plus ambitieux pour la culture bretonne ce qui implique des évolutions.

Le 6 décembre vous nous avez envoyé un argumentaire disant que vous rejetiez tout sans faire aucune proposition et que vous êtes capables de faire tout, seuls ou presque ...

Vous rentrez dans une démonstration chiffrée dont l'importance ne nous semble pas primordiale, car il ne s'agit pas d'un audit financier mais de la détermination d'objectifs, domaine sur lequel vous n'avancez aucune proposition.

Vous contestez que la part des subventions serait de 70% mais entre 58 et 66% dans les cinq dernières années. Cependant à la page 13 du rapport fait à la demande du Conseil Régional par le cabinet Ernst&Young, il est indiqué « ***A lui seul, le Conseil régional a versé en 2005 une subvention d'exploitation de 70% du budget, hors investissement, de l'Agence.*** »

Vous écrivez que le chiffre d'affaires n'aurait diminué que de 9,32% entre 2005 et 2009 et en même temps qu'il serait en augmentation de 9,96% sur les deux derniers exercices, ce qui pourrait sembler contradictoire. Là encore cela n'est pas pour nous l'important.

Nous lisons cependant dans vos trois dernières expertises comptables :

2007 - bilan 307 616 chiffre d'affaires 198 666

2008 - bilan 232 387 « « 187 835

2009 - bilan 223 928 « « 206 535

Nous pourrions continuer comme cela, mais cela a-t-il de l'intérêt de nous expliquer que en 2005 la part du parc de location serait plutôt de 58,57% et non de 63% etc., etc. **Quel intérêt par rapport à l'appréciation de l'utilité des trois structures en fonction des besoins de la culture bretonne pour l'avenir ?**

Vos affirmations apparaissent par ailleurs surprenantes, ainsi vous évoquez les 3 060 associations et collectivités qui ont font appel à vous. Mais en fait seules 62 structures ont été concernées en 2009 et il en est au moins une, importante, citée dans votre lettre qui nous indique que cela remonte à 10 ans.

Vous protestez également sur la mention du Haras d'Hennebont et soulignez l'épagueul breton de Callac. Nous pourrions ajouter le Festival de Jazz de Vannes et autres ... Sans doute que tout cela relève de la culture en Bretagne, mais compte tenu de la réalité des budgets de la Région et du pouvoir dont elle dispose, on peut aussi penser que cela n'est pas la priorité absolue et qu'il serait mieux de faire passer ces actions sur d'autres lignes budgétaires que celle de la culture bretonne.

Ceci révèle plus une action au coup par coup qu'une définition de stratégie de votre structure.

Que cela nous plaise ou pas, il nous semble que nous sommes obligés d'établir des priorités ...

De même vous traitez « d'ineptie » la localisation géographique de la diffusion actuelle du pôle matériel, alors qu'une carte de votre rapport 2009 montre que la zone majoritairement touchée par la location de matériel se situe dans un rayon de 25 à 30 km autour de Josselin. De plus, le même rapport fait à la demande du Conseil Régional par le cabinet Ernst&Young mentionne clairement à la page 23 que « **75% des factures sont faites sur le territoire du conseil général du Morbihan... Seules 2% des locations sont respectivement facturées dans le département du Finistère et de la Loire Atlantique.** »

Vous soulignez qu'il serait faux de dire que « ***l'offre n'est pas toujours adaptée aux demandes du tissu associatif ...*** » Citation page 45 du même rapport Ernst&Young de 2006 : « ***Une offre peu adaptée aux demandes du tissu associatif et globalement jugée peu compétitive*** » et « ***L'offre de location de matériels techniques ne correspond pas pleinement aux besoins des comités des fêtes et festivals*** ». Ce n'est pas un reproche mais une constatation et comment pourrait-il en être autrement puisque vous ne recevez plus d'aide à l'investissement pour ce matériel depuis plusieurs années ?

On pourrait parler des locations de vos 42 expositions. Vos rapports font état de 24 locations en 2007, de 29 en 2008 et de 16 en 2009. Des résultats quelque peu limités !

Vous nous citez nombre d'actions très positives de l'Agence. Et nous ne le contestons pas, l'Agence réalise beaucoup de choses passionnantes.

Cependant vous déclarez « **Que ceci soit clair, l'agence a toujours travaillé depuis sa création pour la culture bretonne et pour les cultures en Bretagne. Et il en sera toujours ainsi.** » ou encore « **L'abandon du milieu culturel non breton sur les territoires ruraux où aujourd'hui la diffusion d'une culture de qualité est très difficile.** »

Et vous ne proposez rien, aucune évolution, aucune adaptation ...

Vous terminez par un 3e point, vous adressant au CCB : « **vos objectifs prioritaires qui sont peu nouveaux dans le paysage de la culture mettent l'accent sur ceux qui auraient dû être déjà réalisés et qui devraient fonctionner aujourd'hui (Maison de l'histoire, 2003)** ».

Là est justement la question. S'ils n'ont pas été réalisés, c'est que les « **outils de la charte** » tels qu'ils existent ne l'ont pas permis ou ne le permettent plus ... Pour notre part, nous avons conclu qu'il conviendrait de faire évoluer leur organisation vers une structure unique, avec une Direction unique permettant une meilleure coordination et une meilleure utilisation des fonds publics, moins dispersés et plus dirigés vers les besoins urgents de la culture bretonne en Bretagne. Nous avons pensé, que les personnes qui y travaillent y trouveraient plus de satisfactions compte tenu de leurs talents et leurs qualités. Qu'il s'agit moins de regarder ce qui a été fait hier, souvent même très bien fait, pour élaborer ce dont nous avons besoin pour que demain les bretons sachent toujours qu'ils sont bretons, le pourquoi et le comment de la chose.

Il ne s'agit donc pas de détruire le positif que nous avons constaté, mais de construire mieux avec toutes les capacités et les talents existants dans les trois structures actuelles.

C'est le sens de l'avis que nous proposons au CCB de remettre à la Région. »

Intervention de Mme Joëlle DUBOIS, Présidente de la Confédération War'l Leur

« J'aimerais apporter une petite précision concernant l'argumentaire envoyé par l'Agence culturelle de Bretagne :

En page 2 de son argumentaire, la confédération War'l leur est notée comme association bretonne faisant appel à l'Agence : voilà au moins dix années que nous n'avons pas fait appel à ses services et je souhaiterais que le nom de War'l Leur ne figure pas dans les associations citées. »

Intervention de M. Bernard DELHAYE, Président de l'Institut Culturel de Bretagne

“Mesdames, Messieurs , mes chers collègues,

Le rapport de la commission du Conseil culturel, ayant pour but d'adresser des préconisations à l'exécutif régional concernant les outils de la Charte culturelle de 1977, appelle de notre part peu de commentaires.

L'analyse effectuée portant sur l'Institut Culturel de Bretagne nous semble pertinente et concorde avec le constat de la nouvelle équipe que j'ai l'honneur de présider depuis début 2009. Nombre des domaines évoqués sont déjà pour notre part en cours de traitement. Les quelques remarques que nous pourrions formuler sont vraiment à la marge et nous avons décidé de ne pas dénaturer ce texte, dont nous tenons à souligner le bien-fondé et l'objectivité.

Quant aux perspectives d'avenir, elles nous paraissent intéressantes et à ce stade de la réflexion, toutes les pistes doivent être explorées. Un tel travail demandera sans aucun doute plusieurs réunions pour affiner le projet retenu. Dans ces horizons nouveaux qui s'ouvrent, il ne doit y avoir ni vainqueurs ni vaincus mais bien une réelle adéquation entre les outils et l'attente voire les besoins de notre territoire.

Dans les recommandations, le terme générique de l'Institut Culturel de Bretagne a été proposé. À ce sujet, nous voulons vous dire que nous pensons qu'il sera sans doute nécessaire de lui donner un nouveau nom pour bien traduire l'évolution positive. Sachez donc que nous n'en ferons pas une question de principe.

Pour nous, seul le but final compte, celui de doter la Bretagne d'outils performants et efficaces au service de l'ensemble des sensibilités associatives qui irriguent notre territoire et du peuple de Bretagne.

Enfin et pour terminer, nous formons un vœu : celui de ne pas attendre à nouveau trente ans pour établir ce type d'analyse, et ce, afin d'éviter un décalage préjudiciable à l'action.

Je vous remercie de votre attention.”

Intervention de M. Alain MONNIER, représentant de l'I.R.Pa de Bretagne au CCB

« Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Comme j'ai eu l'honneur de vous le préciser précédemment, le Conseil régional avait entamé, parallèlement à la démarche confiée par le Président Le Drian au Conseil culturel de Bretagne, une réflexion sur l'avenir de l'I.R.Pa Bretagne.

Comme indiqué et dans la suite de cette réflexion, l'association dont j'étais alors Président s'est dissoute dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire, le 13 octobre dernier ; le Conseil d'administration m'a confié la liquidation de l'ancienne structure ; un IRPa Bretagne rénové s'est également constitué, lequel a adopté de nouveaux statuts et élu un bureau provisoire.

Une nouvelle Assemblée Générale élira, le 13 décembre prochain, les responsables de cette structure et désignera la personne la représentant au sein du Conseil culturel de Bretagne, conformément aux statuts de ce dernier.

Sans préjuger des décisions qui seront prises par la suite, je suis heureux d'avoir eu l'honneur de représenter l'I.R.Pa Bretagne au démarrage de la nouvelle assemblée que vous présidez et je demeure par ailleurs certain que l'important travail de réflexion et de proposition du groupe de travail sur l'avenir des Outils de la Charte restera un document de référence pour les associations qui constituent aujourd'hui le nouvel I.R.Pa Bretagne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues, à l'assurance de mes dévouées salutations bretonnes. »

Intervention de M. Tangi LOUARN, Président de Kevre Breizh

« La Charte culturelle de Bretagne de 1977 :

1. était un acte de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne et l'engagement d'en garantir le libre épanouissement sur le territoire des cinq départements bretons,
2. elle répondait au désir de respect de leur identité exprimé par la population bretonne et ses élus, sentiment d'appartenance affirmé plus fortement que jamais, mais marqué aussi par une méconnaissance des éléments fondamentaux de la culture, de l'histoire, des langues et des réalités actuelles de la Bretagne,
3. elle constituait un pas vers la prise en charge par la Région de sa politique culturelle. Mais, malgré son dynamisme, porté par son tissu associatif, ses fédérations et les soutiens des collectivités, la Bretagne reste encore très dépendante de politiques culturelles et d'outils, en particulier médiatiques, qui ne lui appartiennent pas,
4. elle se plaçait ainsi dans le sens d'une évolution des États favorables aux personnalités régionales ouvertes sur le monde, alors que l'on mesure aujourd'hui les risques liés à une recentralisation et un repli sur une identité nationale fermée, contraire au développement d'une conscience et des valeurs universelles, fondée sur les droits humains fondamentaux et en particulier sur le respect de la diversité des cultures que nous appelons de nos vœux.

C'est dans ce contexte qu'il nous appartient de reconstruire des outils qui doivent contribuer à maintenir et développer une identité culturelle propre à la Bretagne dans ses différents aspects et sa diversité, porteuse d'épanouissement et d'émancipation pour l'ensemble des Bretons.

Cette construction, cette prise en charge par les Bretons eux-mêmes, est un impératif démocratique s'il en est, et nécessite de s'appuyer d'abord sur les hommes et les femmes de Bretagne dans deux directions :

- **en direction de la population en général**, à qui il est nécessaire de transmettre les fondements de la culture bretonne dans ses singularités dans le cadre de sa participation à la culture universelle tout aussi nécessaire,
- **en direction des acteurs du mouvement culturel**, des organisations qui, à travers des aides publiques et l'investissement de leurs membres bénévoles et de plus en plus nombreux professionnels, doivent répondre à des exigences de qualité et de performance au moins équivalentes à celles des autres acteurs culturels et des autres régions en Europe.

Créer des outils pour la préservation de la mémoire, la transmission, la diffusion, le développement et le rayonnement de la culture bretonne ; au service des associations, des fédérations, des collectivités et des projets nouveaux ; travailler collectivement, mutualiser les moyens et les connaissances, maintenir une culture commune au-delà des spécificités, avec les langues propres de la Bretagne, breton et gallo, participer aux échanges avec les autres cultures, constituent un enjeu majeur pour la Bretagne d'aujourd'hui et de demain. Avec les nouvelles structures à mettre en place, voilà le défi qu'il nous faut relever. »



Kuzul sevenadurel Breizh | **Conseil culturel de Bretagne** | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | **Hôtel de Région** | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | **283 avenue du Général Patton** | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | **RENNES** | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@region-bretagne.fr | conseil.culturel@region-bretagne.fr
www.conseilculturel-bretagne.fr